



RAPPORT

CCE 2013 - 1146

La conjoncture dans
le secteur de la construction - octobre 2013

CCE
Conseil Central de l'Economie
Centrale Raad voor het Bedrijfsleven
CRB



Commission consultative spéciale de la Construction

**Rapport sur la conjoncture
dans le secteur de la construction - octobre 2013**

Personne de contact :
jean-paul.denayer@ccecrb.fgov.be

Table des matières

1	Conjoncture générale	4
2	Evolution de l'activité dans la construction	6
2.1	Bâtiments.....	6
2.1.1	Permis de bâtir pour constructions neuves.....	6
2.1.2	Rénovations	10
2.1.3	Courbe de conjoncture des bâtiments	11
2.2	Infrastructure.....	12
3	Emploi	13
4	Conclusion.....	16
5	Annexe	17

Liste des graphiques

Graphique 1-1 :	Evolution du PIB réel belge par trimestre	5
Graphique 2-1 :	Évolution des permis de bâtir 2006/1-2013/5 : nouveaux logements (nombre, échelle de gauche) et nouveaux bâtiments non résidentiels (1000 m3, échelle de droite) - totaux mobiles sur douze mois.....	7
Graphique 2-2 :	Logements autorisés en Belgique 2006-5/2013	8
Graphique 2-3 :	Crédits hypothécaires : nombre de demandes introduites en fonction de la destination 2007-5/2013	10
Graphique 2-4 :	Crédits hypothécaires : montants des demandes en fonction de la destination 2007-5/2013.....	10
Graphique 2-6 :	Gros œuvre de bâtiments : courbes de conjoncture, données brutes et lissées : 2006-2013.....	11
Graphique 2-7 :	Infrastructure : courbes synthétiques de conjoncture, données brutes et lissées : 2006-2013	12
Graphique 3-1 :	Evolution du chômage temporaire des travailleurs dans l'industrie de la construction de janvier 2008 à juin 2013	14
Graphique 3-2 :	Nombre de faillites parmi les entreprises de la construction en Belgique, 2006-8/2013	15
Graphique 5-1 :	Logements autorisés en Région flamande 2006-5/2013	17
Graphique 5-2 :	Logements autorisés en Région wallonne 2006-5/2013.....	17
Graphique 5-3 :	Logements autorisés en Région de Bruxelles-Capitale 2006-5/2013.....	17
Graphique 5-4 :	Évolution des permis de bâtir 2007/1-2013/5 : nouveaux bâtiments non résidentiels (1000 m3, échelle de gauche, et nombre, échelle de droite) - totaux mobiles sur douze mois	18
Graphique 5-5 :	Composantes de la courbe synthétique – Industrie de la construction	18
Graphique 5-6 :	Composantes de la courbe synthétique – Génie civil	18

Liste des tableaux

Tableau 1-1 :	Croissance réelle du PIB (en %).....	4
Tableau 3-1 :	Evolution du nombre de travailleurs occupés dans l'industrie de la construction	13
Tableau 3-2 :	Evolution du nombre d'employeurs avec personnel et d'indépendants dans le secteur de la construction	14

1 Conjoncture générale

Dans les dernières "Perspectives" parues (07/2013) du Fonds Monétaire International, la croissance mondiale de 2013 (+3%) est qualifiée de "modérée". Elle atteint plus ou moins le même niveau qu'en 2012 mais les projections pour 2013 et 2014 sont moins bonnes qu'elles ne l'étaient dans les précédentes "Perspectives" (04/2013).¹

Il ressort clairement du tableau ci-dessous (source : OCDE) que la crise financière mondiale de 2009 a eu un impact prépondérant. La relance qui a suivi a généré une croissance du PIB mondial de 5,0% en 2010, 3,7% en 2011 et 3,0% en 2012; les pays de l'OCDE présentent des scores nettement moins bons puisque la croissance du PIB y est de 3,0% en 2010, 1,9% en 2011 et 1,4% en 2012.

Sur le plan mondial, les projections de l'OCDE confirment les constatations du FMI pour 2013, la croissance étant approximativement égale aux performances de 2012. Pour la zone euro, l'OCDE prédit que ce ne serait qu'en 2014 que les chiffres de croissance redeviendront positifs. Les Etats-Unis et la zone euro parviennent à accroître leur rythme de croissance en 2014.

En termes absolus, les chiffres de la croissance de la zone euro restent moins bons. Il est frappant de constater que cette zone note de moins bons résultats que les pays de l'OCDE dans leur ensemble et enregistre même des chiffres de croissance négatifs en 2012. Les perspectives de croissance restent également négatives en 2013 mais en 2014, la zone euro renoue avec une croissance positive.

Cette évolution est infléchie par des mesures telles que les programmes d'intervention de la Banque centrale européenne et les réformes des Etats membres. Force est toutefois de constater que ces efforts ne se sont pas traduits à ce jour par une amélioration sensible de la confiance et de l'économie réelle.

Tableau 1-1 : Croissance réelle du PIB (en %)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Belgique	1,8	2,7	2,9	1,0	-2,8	2,4	1,9	-0,3	0,0	1,1
France	1,9	2,6	2,2	-0,2	-3,1	1,6	1,7	0,0	-0,3	0,8
Allemagne	0,8	3,9	3,4	0,8	-5,1	4,0	3,1	0,9	0,4	1,9
Japon	1,3	1,7	2,2	-1,0	-5,5	4,7	-0,6	2,0	1,6	1,4
Pays-Bas	2,2	3,5	3,9	1,8	-3,7	1,6	1,1	-1,0	-0,9	0,7
Royaume Uni	2,8	2,6	3,6	-1,0	-4,0	1,8	1,0	0,3	0,8	1,5
Etats Unis	3,1	2,7	1,9	-0,3	-3,1	2,4	1,8	2,2	1,9	2,8
Eurozone (15 pays)	1,8	3,4	3,0	0,3	-4,3	1,9	1,5	-0,5	-0,6	1,1
Total OCDE	2,7	3,2	2,8	0,2	-3,6	3,0	1,9	1,4	1,2	2,3
Monde	4,4	5,0	5,2	2,5	-1,1	5,0	3,7	3,0	3,1	4,0

Source : OCDE (Perspectives économiques 06 2013)

Si on se penche sur les performances de la Belgique et des trois pays voisins, on constate que seule l'Allemagne affiche des chiffres de croissance positifs en 2012 et que cette situation prévaut également en 2013 (la Belgique évolue d'une croissance légèrement négative vers une croissance nulle). Les Pays-Bas notent des résultats notablement plus faibles que ceux des trois autres pays.

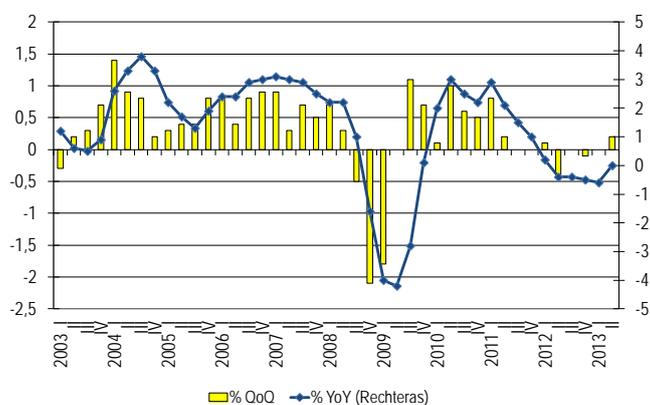
¹ Le précédent rapport conjoncturel se basait, en ce qui concerne la situation internationale, sur les perspectives de la Commission européenne. Le présent rapport conjoncturel fait référence aux perspectives du FMI et aux perspectives économiques de l'OCDE, ces sources étant plus récentes que les perspectives disponibles de la Commission européenne.

Selon l'OCDE, tant la zone euro (+1,1%) que la Belgique (+1,1%) et les pays voisins (France : 0,8%; Allemagne : 1,9%; Pays-Bas : 0,7%) afficheront des chiffres de croissance positifs à partir de 2014. Cette projection donne à espérer qu'il y aura un revirement fondamental par rapport aux deux années précédentes.

Derrière l'évolution moyenne de la croissance se cache aussi une dynamique de la croissance. Tant en 2013 qu'en 2014, le point fort de l'évolution de la croissance a lieu en Belgique assez tard dans l'année (4e trimestre de 2013 : +0,5%, 4e trimestre de 2014 : +1,4%). Cette constatation est également vraie dans la zone euro et dans les pays voisins.

Il ressort du graphique ci-dessous que la croissance du PIB (d'une année à l'autre) de l'économie belge, qui a enregistré une baisse à partir du début de 2011, se stabilise depuis le 2e trimestre de 2012 pour évoluer positivement au 2e trimestre de 2013. Les chiffres notés d'un trimestre à l'autre connaissent également une évolution positive.

Graphique 1-1 : Evolution du PIB réel belge par trimestre



Source : Banque nationale de Belgique

La BNB constate, sur la base de ses enquêtes de conjoncture (08/2013) que la confiance des entrepreneurs continue à s'accroître. Tel est le cas dans un grand nombre de secteurs tels que l'industrie, les services et le commerce. Dans la construction, il est question d'une stabilisation.

Le précédent rapport conjoncturel (mars 2013) annonçait que la Belgique enregistrerait en 2013 des chiffres de croissance légèrement positifs grâce à la reprise du commerce mondial. Selon le CPB², le commerce mondial s'est cependant plutôt stabilisé en 2013 notamment parce que la croissance s'est fait attendre dans les économies émergentes.

Selon l'OCDE, les investissements des ménages évolueront encore de façon légèrement négative en 2014; du côté des investissements publics, une baisse avait été annoncée après l'année électorale 2012. Néanmoins, l'OCDE prévoit malgré tout une croissance de 7,4% des investissements privés non résidentiels en 2014.

L'OCDE escompte que la demande intérieure n'augmentera que graduellement. Les facteurs sous-jacents sont : la faible croissance des revenus, les faibles taux d'utilisation, la politique budgétaire (consolidation fiscale), la faiblesse du marché du logement. La stabilisation et le redressement restent liés à la demande extérieure, l'accent étant mis sur la relance dans la zone euro.

² Centraal Planbureau, Wereldhandelsmonitor.

L'OCDE relève donc de possibles menaces pour la relance économique mais aussi des opportunités. Selon elle, il serait dangereux de relâcher les efforts budgétaires dans la perspective d'élections et en raison de la faiblesse du marché du logement. Les opportunités qui s'offrent seraient celles des réformes du marché du travail comprenant notamment des mesures en matière de pensions et de chômage qui stimuleront à l'avenir l'offre de travail.

Le taux d'utilisation de la capacité de production dans l'industrie manufacturière est en recul depuis le début de 2011. Ce n'est qu'au 3e trimestre de 2013 qu'intervient un léger changement (évolution d'un trimestre à l'autre passant de 75,2% à 76,1%); le taux d'utilisation reste faible.

La faiblesse économique globale fait en sorte qu'une stabilisation de l'emploi n'est escomptée que pour la deuxième moitié de 2014. En moyenne, le chômage augmente encore en 2014 par rapport en 2013.

Un certain nombre de scénarios peuvent encore influencer cette évolution. Ils ont déjà été évoqués par le passé : sur le plan international, on note la menace de la nouvelle incertitude budgétaire aux Etats-Unis (ce que l'on appelle le "fiscal cliff" ou gouffre fiscal) et les développements économiques dans les pays en croissance. Au sein de l'Europe, on peut s'interroger sur l'évolution future de la crise de l'euro et sur les conséquences des nouveaux développements politiques, notamment compte tenu de la formation d'un nouveau gouvernement allemand.

2 Evolution de l'activité dans la construction

2.1 Bâtiments

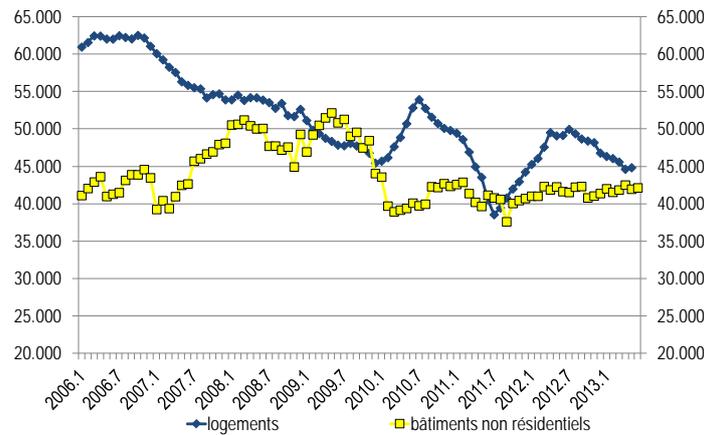
2.1.1 Permis de bâtir pour constructions neuves

Le Graphique 2-1 montre l'évolution des permis de bâtir délivrés pour les nouveaux logements et pour les bâtiments non résidentiels.

Bâtiments non résidentiels

Au cours des 12 mois s'étalant jusqu'en mai 2013 inclus, 42,2 millions m³ de bâtiments non résidentiels ont obtenu une autorisation. Par rapport à la même période allant jusqu'en mai 2012, il s'agit d'une augmentation de volume de 1,6%. Le constat selon lequel le volume de permis pour bâtiments non résidentiels (cumul annuel) reste assez constant au cours des trois dernières années est toujours d'application. Entre mai 2012 et mai 2013, le nombre de permis de bâtir (chiffres cumulés d'une année à l'autre) a légèrement baissé d'environ 4%. La taille moyenne d'un projet de construction (comparaison d'une année à l'autre jusqu'en novembre) a augmenté légèrement durant les 12 derniers mois.

Graphique 2-1 : Évolution des permis de bâtir 2006/1-2013/5 : nouveaux logements (nombre, échelle de gauche) et nouveaux bâtiments non résidentiels (1000 m3, échelle de droite) - totaux mobiles sur douze mois.



Source : CCE sur la base de la DGSIE

Bâtiments résidentiels

La comparaison entre les 12 mois allant jusqu'en mai 2013 inclus et la même période se terminant en mai 2012 permet de constater une diminution de 8,7% du nombre de permis de bâtir (lequel passe de 49.104 à 44.849). Mois après mois, nous constatons une diminution au cours des 12 derniers mois et une légère inflexion positive en mai 2013. Le nombre de permis de bâtir reste un "indicateur directeur" de l'évolution dans la construction de bâtiments résidentiels. Il est encore un peu trop tôt pour savoir si les chiffres légèrement positifs du mois de mai 2013 indiquent une stabilisation ou un revirement.

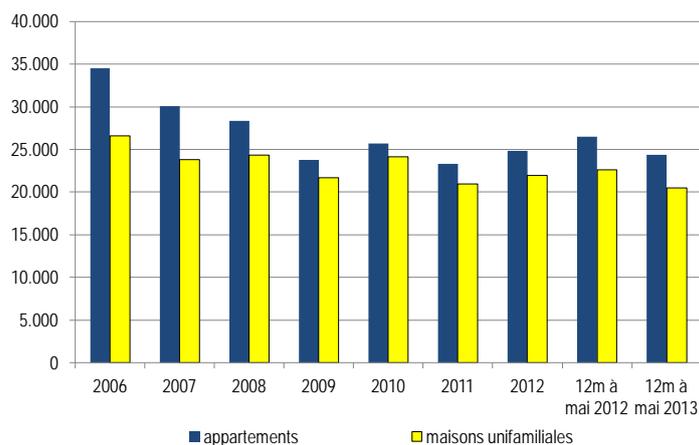
La valeur la plus faible des permis de bâtir pour logements sur base annuelle depuis 2011 a été notée en juillet 2011 (cumul d'une année à l'autre : 38.700) tandis que la valeur la plus élevée apparaît en juillet 2012 (50.000).

Le nombre de permis de bâtir peut également être ventilé en permis de bâtir pour appartements et pour habitations unifamiliales. La comparaison entre les 12 mois allant jusqu'en mai 2013 et la même période jusqu'au mois de mai 2012 fait apparaître une baisse du nombre de permis de bâtir pour les deux types de logements, à raison respectivement de 8,2% et 9,3%.

Sur la base des permis de bâtir, on peut constater que le marché des appartements est davantage en repli depuis 2006 que celui des habitations unifamiliales.

S'agissant des projections en matière d'évolution future des constructions résidentielles neuves, il convient de tenir compte du fait que le "bonus logement" ne sera plus une compétence fédérale après 2013. Il incombe aux Régions de définir leur politique et de décider de l'utilisation de la marge budgétaire disponible. Le débat à ce sujet doit encore être mené.

Graphique 2-2 : Logements autorisés en Belgique 2006-5/2013



Source : CCE sur la base de la DGSIE

Les Graphique 5-1, Graphique 5-2 et Graphique 5-3 (en annexe) montrent les variations régionales en Belgique.

Il est frappant de constater que le nombre de permis de bâtir pour appartements diminue dans toutes les Régions durant les 12 mois allant jusqu'en mai 2013 par rapport à la même période allant jusqu'en mai 2012. En 2012, Bruxelles-Capitale enregistre un chiffre historiquement faible en matière de permis pour appartements. Plus des 2/3 du nombre total de permis pour appartements sont délivrés en Flandre.

En Flandre et en Wallonie, le nombre de permis de bâtir pour des maisons diminue durant les 12 mois allant jusqu'en mai 2013 par rapport à la même période allant jusqu'en mai 2012; à Bruxelles-Capitale, on note une augmentation mais le volume du marché de ce type de logement y est négligeable par comparaison au volume des autres Régions.

L'obtention d'un permis de bâtir est, dans le chef du maître d'œuvre, la condition à remplir pour pouvoir passer à la réalisation de la construction d'un logement; entre la demande et la réalisation des travaux, il y a un certain retard (limité). Les chiffres peu élevés du nombre de bâtiments résidentiels autorisés indiquent donc un recul du nombre de réalisations et une évolution négative du marché.

La volonté de construire est bien sûr influencée par le coût d'un tel projet. Dans ce cadre, les organisations internationales (OCDE) ont mis en garde concernant la surévaluation du marché immobilier belge (jusqu'à 40 et 60%). Elles arrivent à cette conclusion sur la base des ratios "price-to-income" (prix comparés aux revenus) et "price-to-rent" (prix comparés au loyer). Des études³⁴ et des experts⁵ ont contredit ces conclusions. Ceux-ci n'escomptent pas d'« atterrissage brutal » du marché du logement en Belgique.

³ Bouwkroniek du 6/9/2013 fait référence à une étude de la KULeuven (menée en collaboration avec le secteur immobilier).

⁴ NBB Financial Stability Review 2012 p.101

⁵ E. De Boeck, KBC, Belgian Financial Forum 12/9/2013.

Crédits hypothécaires

Jusqu'en 2011, le nombre total de demandes de crédits hypothécaires pour rénovation est en forte augmentation tandis que les prêts pour des constructions neuves régressent dès 2011. L'existence d'un régime fiscalement favorable de "prêt vert" (investissement économiseur d'énergie) durant la période 2009-2011 peut expliquer ce phénomène.

L'année 2012 peut être considérée comme une année tournant.

Le graphique 2-3 montre que, durant les 12 mois s'étalant jusque mai 2013, le nombre de demandes de crédits hypothécaires pour des constructions neuves a diminué par rapport à la même période se terminant en mai 2012 (- 20 %). Le nombre de demandes pour des constructions neuves (12 mois allant jusque mai 2013) se maintient au même niveau qu'en 2012 (léger recul), soit un niveau très faible dans le contexte de la période retenue 2007-2012 (graphique).

Le nombre de demandes de crédits hypothécaires pour la rénovation a diminué, durant la période de 12 mois se terminant en mai 2013, de 42 % par rapport aux mêmes mois un an auparavant.

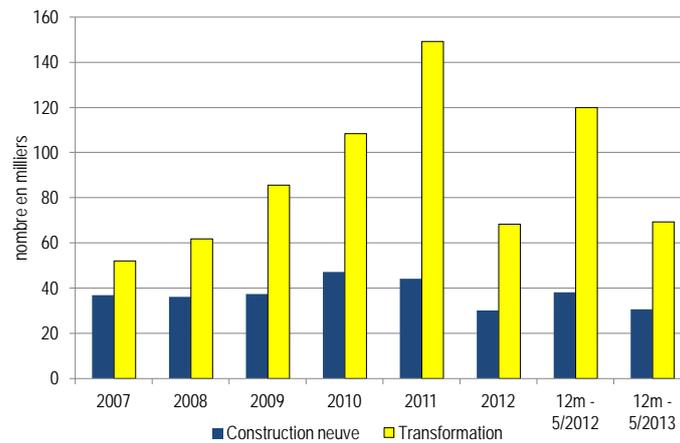
Le nombre de demandes de rénovation (12 mois jusque mai 2013) s'établit au même niveau que celui de l'ensemble de l'année 2012 (légère augmentation). Ceci contraste fortement par rapport à la période comprise entre 2007 et 2011 durant laquelle on notait des augmentations annuelles moyennes (marquées).

Du point de vue des montants demandés sous forme de prêts hypothécaires pour des constructions neuves, il apparaît qu'il y a une baisse passant de 4,5 milliards d'euros au cours des 12 mois se terminant en mai 2012 à 4,2 milliards d'euros à l'issue de la même période se clôturant en mai 2013. En 2012, le montant annuel destiné à la construction neuve s'est établi à un niveau plancher. Du côté des crédits destinés à la rénovation, le montant demandé total a aussi régressé, passant de 3,6 milliards d'euros à 2,8 milliards au cours des mêmes périodes.

Le précédent rapport de conjoncture constatait qu'entre 2007 et 2011, le montant des crédits demandés est passé d'environ 131 000 euros à 109 000 euros par projet de construction neuve et d'environ 35 000 euros à 28 000 euros par projet de rénovation. Durant les 12 mois se terminant en mai 2013, on remarque, par rapport à la même période allant jusque mai 2012, un revirement tant au niveau de la construction neuve (de 118 000 à 139 000 euros) qu'au niveau de la rénovation (de 30 000 à 40 000 euros), les montants augmentant donc de nouveau. Cette tendance était déjà essentiellement présente en 2012. Elle peut elle aussi s'expliquer par l'extinction des "prêts verts" fiscalement avantageux parce que ceux-ci ne pouvaient être souscrits que pour un montant plafonné (montant maximum par personne de 15 000 euros).

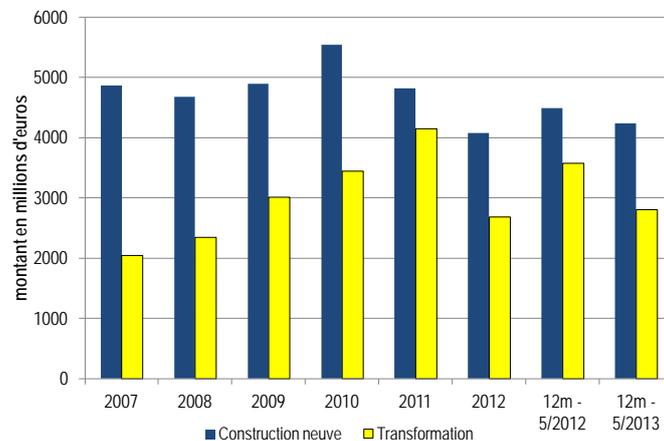
La souscription d'un prêt hypothécaire sera probablement influencée à l'avenir par la façon dont les régions exerceront leur nouvelle compétence dans le domaine de la fiscalité immobilière et des mesures d'aide à l'investissement immobilier. En dehors de considérations budgétaires, elles devront aussi définir la façon dont elles utiliseront cette mesure pour mener la politique qu'elles se seront choisie. On n'escompte des informations concrètes à ce sujet que dans le courant de 2014.

Graphique 2-3 : Crédits hypothécaires : nombre de demandes introduites en fonction de la destination 2007-5/2013



Source : CCE sur la base de la BNB

Graphique 2-4 : Crédits hypothécaires : montants des demandes en fonction de la destination 2007-5/2013



Source : CCE sur la base de la BNB

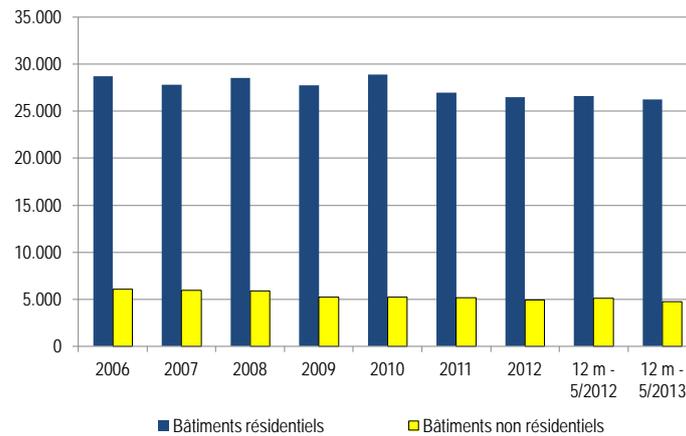
2.1.2 Rénovations

Le graphique 2-5 montre qu'au cours des 12 mois allant jusqu'en mai 2013 comparés aux 12 mois précédents, les nombres de rénovations autorisées pour des bâtiments non résidentiels d'une part et résidentiels d'autre part ont respectivement diminué de 6 % et de 1,5 %. Après le recul de 2011, il semble que le nombre de rénovations de bâtiments résidentiels ait tendance à se stabiliser tandis que le nombre de rénovations autorisées de bâtiments non résidentiels continuerait à diminuer.

A cet égard, il faut tenir compte du fait que ces chiffres ne donnent qu'une image partielle de l'évolution des rénovations, de nombreuses rénovations ayant lieu sans qu'il ne soit nécessaire de demander une autorisation (moins de la moitié des rénovations font l'objet d'une autorisation)⁶.

⁶ Renovatiesector heeft nog veel potentieel, Bouwkroniek, 30/11/2013

Graphique 2-5 : Rénovations autorisées en Belgique : 2006-5/2013



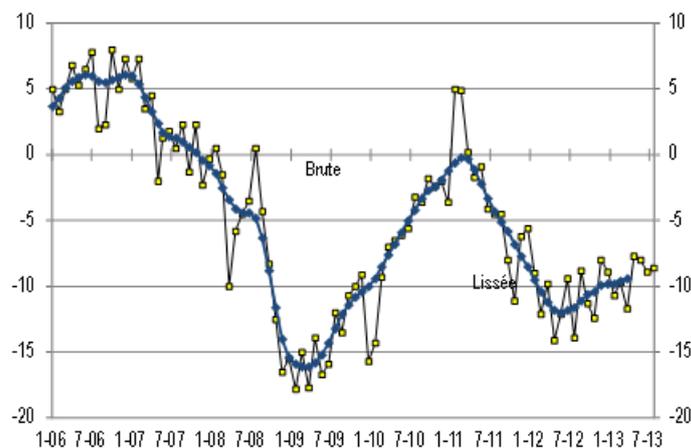
Source : CCE sur la base du SPF Économie

2.1.3 Courbe de conjoncture des bâtiments

Les données lissées montrent que la courbe synthétique de conjoncture a baissé sans interruption entre la mi-2011 et la mi-2012. Le renversement qui s'est amorcé pendant le dernier semestre de 2012 peut se poursuivre - certes modestement - au début de 2013.

Bien que les données brutes présentent encore et toujours un profil en dents de scie, les chiffres des derniers mois témoignent d'une amélioration.

Graphique 2-6 : Gros œuvre de bâtiments : courbes de conjoncture, données brutes et lissées : 2006-2013



Source : CCE sur la base de la BNB

Lors de la révision méthodologique du calcul des indicateurs conjoncturels en 2009, il a été décidé de sonder, dans le cas du secteur de la construction, des aspects partiels de l'évolution conjoncturelle: l'évolution des carnets de commandes, l'évolution du matériel employé, l'appréciation des carnets de commandes et les perspectives de la demande.

En annexe à la présente note (graphique 5-5), ces éléments sont présentés graphiquement. L'évolution positive de la série lissée au début de 2013 résulte d'évolutions sous-jacentes divergentes: l'évolution des perspectives de la demande et de l'appréciation des carnets de commandes est perçue de façon positive tandis que la perception de l'évolution des carnets de commandes (toute la série

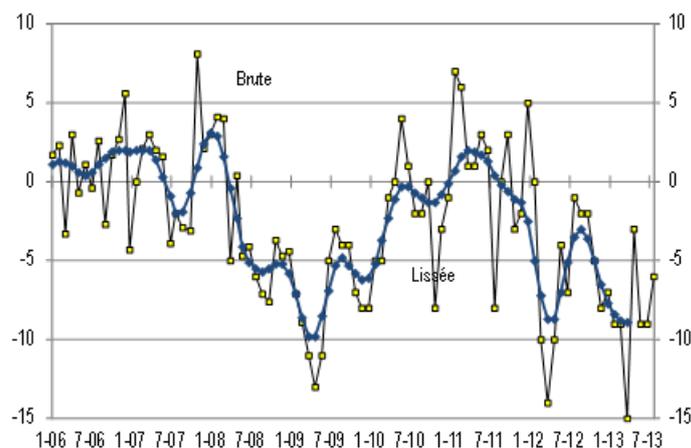
lissée) suit une ligne baissière. Les données brutes de la période mai-août 2013 (non incluses dans le graphique en annexe) indiquent une amélioration.

2.2 Infrastructure

On constate qu'à partir de septembre 2012, la courbe conjoncturelle suit une tendance fondamentalement baissière. Les données brutes (disponibles jusqu'à août 2013 compris) donnent à penser que la perception très négative d'avril 2013 connaît un revirement par la suite et évolue favorablement pendant les mois suivants.

La révision méthodologique de 2009 du calcul des indicateurs conjoncturels a également modifié cet indicateur conjoncturel-ci. L'annexe de cette note (graphique 5-6) en montre trois éléments. L'évolution négative résulte ici de l'évolution des carnets de commandes et des mauvaises perspectives de la demande; les perspectives en matière d'appréciation des carnets de commandes oscillent quant à elles de part et d'autre d'un même niveau. Les données brutes (jusqu'en août 2013, ne figurant pas dans le graphique de l'annexe) indiquent une amélioration de l'évolution des carnets de commandes et une détérioration de l'appréciation des carnets de commandes.

Graphique 2-7 : Infrastructure : courbes synthétiques de conjoncture, données brutes et lissées : 2006-2013



Source : CCE sur la base de la BNB

La propension des pouvoirs publics (locaux) à investir dépend de l'évolution de la situation budgétaire. Des programmes d'économies sont menés à tous les niveaux de pouvoir.

Les administrations locales de Flandre doivent élaborer, d'ici la fin de 2013, un budget pluriannuel pour la période 2014-2019. On connaîtra alors la marge qui se libère pour des investissements notamment en infrastructures. Ce niveau d'administration supporte encore et toujours les conséquences du dossier Dexia: les dividendes de la holding communale ne sont plus disponibles et cela incitera à la prudence et aura sans doute aussi des répercussions sur la propension à investir des communes. L'actualité récente a montré clairement que la politique d'économie des (grandes) villes et des communes prend des formes très concrètes.

Durant les années à venir, tous les pouvoirs publics continueront (devront continuer) à assainir leur budget. Ici aussi, on ignore à ce jour dans quelle mesure cela touchera les plans en matière d'infrastructure.

3 Emploi

Par comparaison au dernier trimestre de 2012, l'emploi diminue de 1 661 travailleurs (et passe de 213 361 au quatrième trimestre de 2012 à 211 700 au premier trimestre de 2013). L'emploi dans le secteur a connu son dernier apogée au troisième trimestre de 2011. Depuis le 4^e trimestre 2012 (d'une année à l'autre), on ne peut donc plus parler d'une stagnation de l'emploi, le secteur étant confronté à partir de ce moment à une baisse.

Le tableau ci-dessous comprend également comme d'habitude la répartition passée des ouvriers et des employés. On y remarque que la part des travailleurs de la construction sous statut employé a continué à augmenter (ce qui s'explique peut-être par l'augmentation de la complexité administrative et de la technicité du secteur de la construction). A la lumière de l'accord récent sur le statut du travailleur, cette distinction perdra sans doute sa pertinence à l'avenir.

Tableau 3-1 : Evolution du nombre de travailleurs occupés dans l'industrie de la construction

		Ouvriers	Employés	Total
2008	I	176.379	34.687	211.066
	II	176.244	35.217	211.461
	III	177.960	36.111	214.071
	IV	175.850	36.113	211.963
2009	I	175.158	36.454	211.612
	II	174.116	36.456	210.572
	III	174.894	36.792	211.686
	IV	173.504	36.836	210.340
2010	I	174.299	37.159	211.458
	II	174.454	37.303	211.757
	III	175.872	37.775	213.647
	IV	176.153	38.042	214.195
2011	I	177.357	38.966	216.323
	II	176.413	38.736	215.149
	III	177.597	39.438	217.035
	IV	177.255	39.395	216.650
2012	I			216.387
	II			215.385
	III			215.823
	IV			213.361
2013	I			211.700

Source : ONSS, estimations (rapides) de l'emploi (brochures vertes et beiges)

Ainsi qu'il ressort du tableau 3-2, le nombre d'entreprises qui emploient des travailleurs a diminué pour la première fois durant la période 2007-2012, le nombre d'indépendants actifs dans le secteur a continué à augmenter pendant cette période.

Tableau 3-2 : Evolution du nombre d'employeurs avec personnel et d'indépendants dans le secteur de la construction

	Employeurs avec personnel	Indépendants
2007	27.590	48.009
2008	27.948	49.616
2009	28.002	52.489
2010	28.812	57.274
2011	29.256	58.189
2012	28.948	60.102

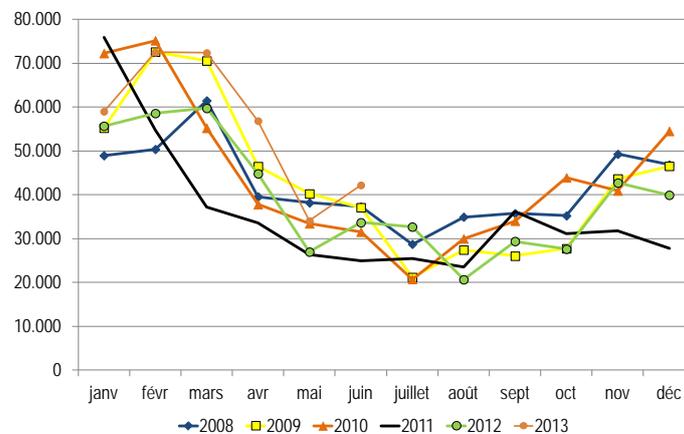
Source : ONSS et INASTI

La baisse claire de l'emploi au dernier trimestre de 2012 et au premier trimestre de 2013 est quelque peu préoccupante si on considère l'augmentation du chômage temporaire et du nombre de faillites.

Il ressort du graphique 3-1 que le chômage temporaire des premiers mois de 2013 était en moyenne en hausse de 20 % par rapport à la même période de 2012. Durant trois mois de 2013 sur six, les valeurs notées sont les plus élevées de la période 2008-2013 (graphique).

Les effets saisonniers sont maintenant aussi visibles: durant la plupart des années, on observe au début de l'année calendrier des valeurs élevées qui sont en général liées aux mauvaises conditions climatiques de cette période.

Graphique 3-1 : Evolution du chômage temporaire des travailleurs dans l'industrie de la construction de janvier 2008 à juin 2013



Source : CCE sur la base de l'ONEM

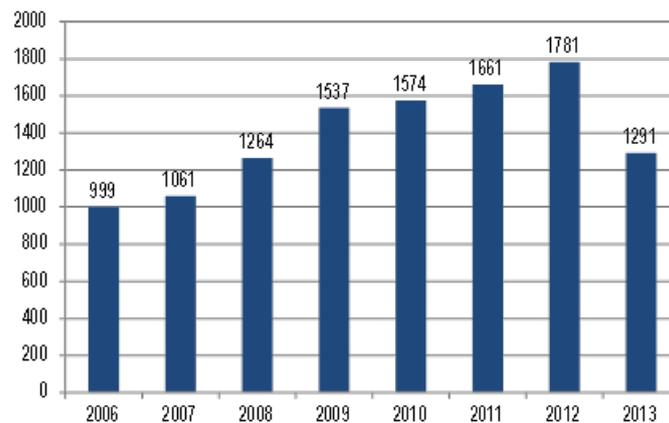
Depuis 2006 (il y avait alors environ 1 000 cas), le nombre de faillites a augmenté chaque année dans le secteur de la construction. Il ressort du rapport de Graydon (graphique 3-2) que 1 291 entreprises ont fait faillite dans le secteur de la construction pendant la période janvier - août 2013 (contre 1 094 pendant la même période de l'année passée). Si cette tendance annuelle se poursuit de façon linéaire, le nombre de faillites peut atteindre environ 1 900 en 2013, soit une augmentation d'approximativement 7 %.

En 2012, 1 781 entreprises avaient fait faillite, ce qui représentait déjà une augmentation de 7,2 % par comparaison à 2011.

Le non-paiement de factures reste un problème dans le secteur de la construction. L'indice de paiement Graydon a diminué au deuxième trimestre de 2013 d'une façon globale pour toute la Belgique ainsi que pour tous les secteurs.

Dans le secteur de la construction de bâtiments et du développement de projets de construction, "la morale de paiement" est plutôt faible par comparaison à d'autres secteurs. Au deuxième trimestre de 2013, 61 % des factures ont été payées dans les délais convenus dans le secteur de la construction de bâtiments. Dans le secteur de la construction routière et des travaux hydrauliques, la morale de paiement a également fléchi par rapport au trimestre précédent (63 % des factures sont payées dans les délais convenus).

Graphique 3-2 : Nombre de faillites parmi les entreprises de la construction en Belgique, 2006-8/2013



Source : CCE sur la base de Graydon Belgium

En dehors des faillites, les entreprises sont aussi souvent simplement dissoutes. Par ailleurs, il y a également les entreprises qui se créent. De cette façon, il existe, outre un flux sortant, un flux entrant d'entreprises.

Sur la base des chiffres des faillites et de l'évolution du nombre d'employeurs et d'indépendants, nous pouvons affirmer que le secteur est confronté à bien des turbulences en termes de flux entrant et sortant d'entreprises.

4 Conclusion

La croissance économique mondiale de 2013 (3,1 %) est quasiment identique à celle de 2012. Pour 2014, on escompte qu'elle s'amplifiera vigoureusement pour atteindre 4 %. Une fois de plus, il est frappant de constater que la croissance est tirée dans une large mesure par les pays émergents. Les performances des pays de l'OCDE et en particulier des pays de la zone euro restent bien en-deçà. Ce n'est qu'en 2014 que la zone euro renouerait avec une croissance positive (après deux années négatives successives).

La Belgique affiche de meilleurs scores que la zone euro et que les pays voisins (à l'exception de l'Allemagne) en 2012 et 2013. On prévoit pour 2014 une même croissance en Belgique que dans la zone euro.

Ces améliorations se produiront lentement. Il y a encore un certain nombre d'incertitudes (internationales) qui pèsent sur ces prévisions positives de croissance. En ce moment, le climat des entreprises est légèrement positif.

Spécifiquement dans le secteur de la construction, on constate que le nombre de permis (chiffres cumulés d'une année à l'autre) pour des constructions neuves dans le secteur résidentiel est en recul. Ceci est vrai tant dans le secteur des logements unifamiliaux que dans celui des appartements. Le secteur non résidentiel parvient à se maintenir.

Le marché de la rénovation, mesuré par le biais du nombre de rénovations autorisées, connaît une évolution moins erratique que celle de la construction neuve. La constatation faite dans les rapports conjoncturels précédents reste valable: le vieux parc (ou parc vieilli) de logements belge appelle des investissements qui lui permettraient de répondre aux normes actuelles.

Le nombre de demandes de crédits hypothécaires est en recul tant dans la construction neuve que dans la rénovation. Dans les deux segments, les montants demandés par dossier sont en hausse, mais le volume total recule.

Dans ce contexte, il faut aussi signaler que les autorités publiques ont démantelé ces dernières années plusieurs mesures de soutien au secteur.

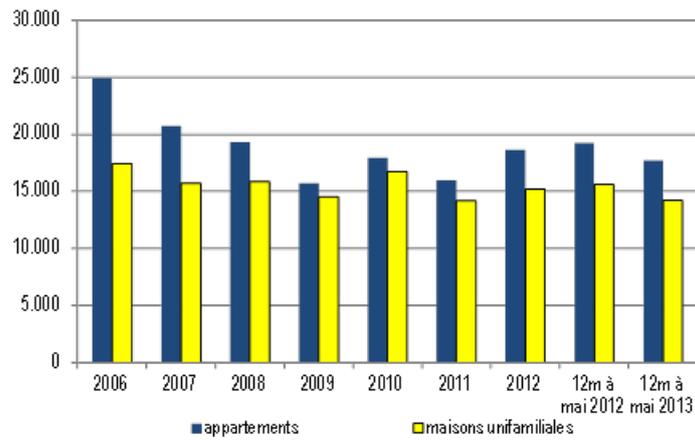
Tant la courbe conjoncturelle du gros-œuvre que celle de l'infrastructure de la Banque nationale se trouvent à un niveau bas. La tendance est légèrement positive dans le gros-œuvre, alors que l'infrastructure tend vers une stabilisation.

L'emploi continue à se contracter depuis le deuxième trimestre de 2012, le chômage temporaire est élevé et le nombre de faillites atteint un sommet.

Tous ces éléments tracent le portrait d'un secteur qui vit une période difficile. La perspective d'une reprise économique généralisée à partir de 2014 peut être le signal du début d'un possible redressement.

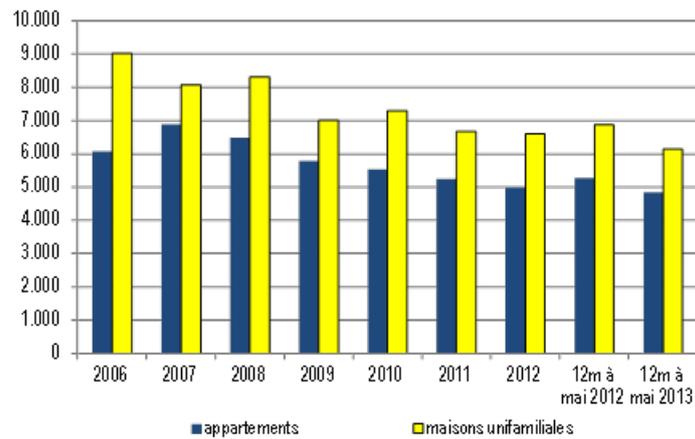
5 Annexe

Graphique 5-1 : Logements autorisés en Région flamande 2006-5/2013



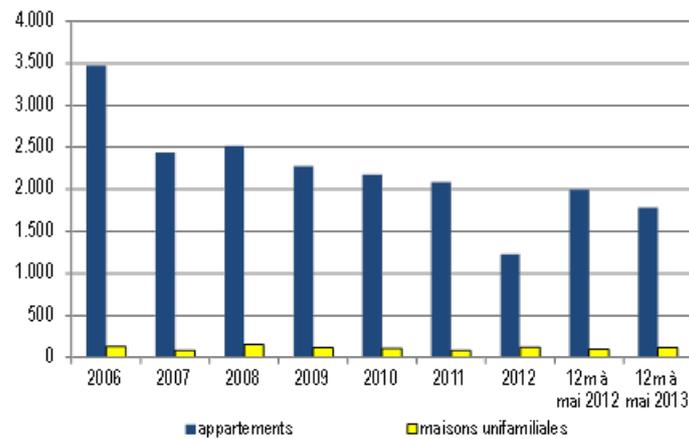
Source : CCE sur la base du SPF Économie

Graphique 5-2 : Logements autorisés en Région wallonne 2006-5/2013



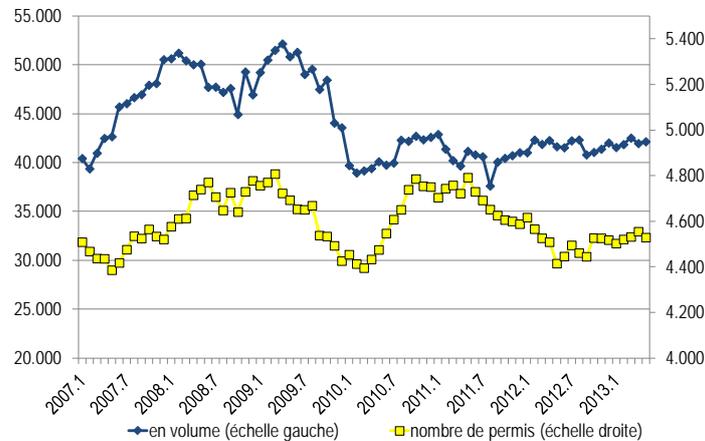
Source : CCE sur la base du SPF Économie

Graphique 5-3 : Logements autorisés en Région de Bruxelles-Capitale 2006-5/2013



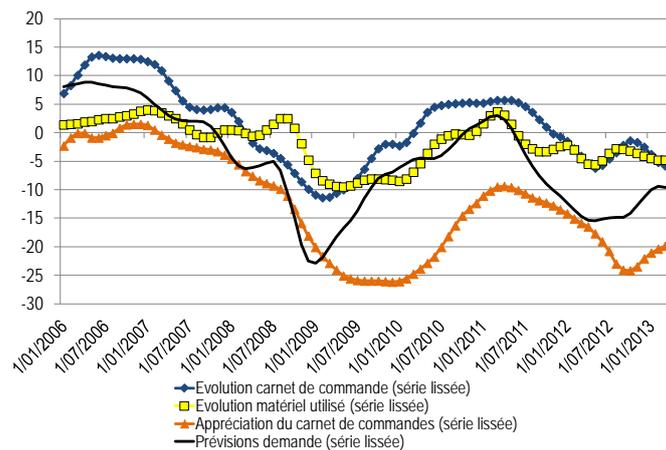
Source : CCE sur la base du SPF Économie

Graphique 5-4 : Évolution des permis de bâtir 2007/1-2013/5 : nouveaux bâtiments non résidentiels (1000 m3, échelle de gauche, et nombre, échelle de droite) - totaux mobiles sur douze mois



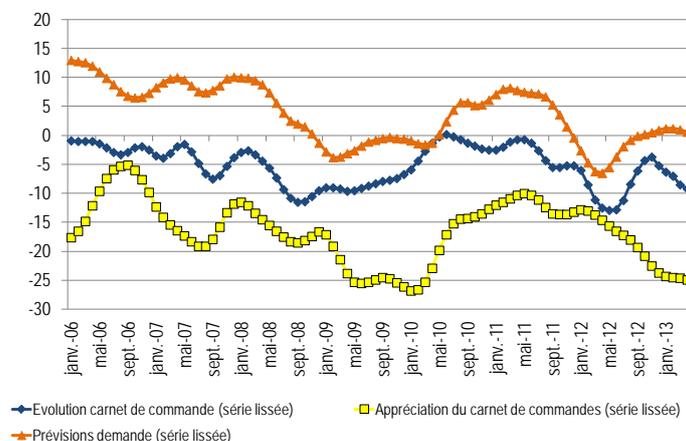
Source : CCE sur la base de la DGSIE

Graphique 5-5 : Composantes de la courbe synthétique – Industrie de la construction



Source : BNB

Graphique 5-6 : Composantes de la courbe synthétique – Génie civil



Source : BNB